

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le huit juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 02 juillet 2015.

**Présents** : Mr Jean-François CRETET, Mr Patrick RENAULT, Mme Sandrine ZERCHER, Mr Jean BOURIT-PETIT, Mr Yves BERTAUX, Mme Marion BOURSIER, Mme Marie-Noëlle PILLON, Mr Jérôme PEINTRE, Mr Frédéric LE ROCH, Mr Steve CHAIGNON, Mr Thomas MADRANGE, Mr Sylvain AUGERAUD.

**Absents excusés** : Mme Régine LACHEVRE (pouvoir à Mr Jean-François CRETET), Mme Aya KOFFI (pouvoir à Mr Patrick RENAULT), Mme Marie-Odile ROUX (pouvoir à Mr Sylvain AUGERAUD)

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

### - **Délibérations**

- Sortie de la Commune d'Anais du SIVOS et RPI
- Motion de l'AMF
- Décision Modificative n° 1 - Régularisation écritures du SDEER
- Choix de la prestation APAVE
- Tarifs de la Salle des Fêtes
- Tarifs école cantine et activités périscolaires
- Implantation du panneau d'entrée dans le village
- Calcul de la participation des Communes au fonctionnement du SIVOS pour l'année 2015

### - **Questions diverses**

- Lancement de la consultation pour le prestataire cantine
- Occupation de la salle des associations pour une activité de bien-être

## Approbation du dernier Compte Rendu :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28/04/2015 est adopté par 14 voix pour aucune voix contre et aucune abstention.

## Sortie de la Commune d'Anais du SIVOS et RPI

Vu la délibération du comité Syndical du SIVOS et RPI (Anais, Benon, férrières d'Aunis, Le Gué d'Alléré) du 14 mai 2014, modifiant ses statuts et vu la délibération de la Commune d'Anais du 20 octobre 2014 entérinant ce changement de statuts.

Le Conseil Municipal du Gué d'Alléré porte un avis favorable par 15 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, pour la sortie de la Commune d'Anais du SIVOS et RPI (Anais, Benon, férrières d'Aunis, Le Gué d'Alléré).

## Motion de l'AMF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune du Gué d'Alléré rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune du Gué d'Alleré estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune du Gué d'Alleré soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal. »

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, Soutien tel qu'exposé ci-dessus l'action de l'Association des Maires.

### **Décision Modificative n° 1 - Régularisation écritures du SDEER**

Le Maire présente la DM 1 au BP 2015 de la commune :

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, accepte la décision Modificatives n° 1 au Budget prévisionnel de la Commune.

## Choix de la prestation APAVE

La Commune du Gué d'Alleré a consulté des organismes habilités à vérifier, en vertu des règlements, la sécurité des installations de loisirs et sportives, les installations électriques dans les bâtiments recevant du public ainsi que la qualité de l'air.

Après études des différentes propositions, il apparaît intéressant pour la Commune de commencer par donner la priorité :

- A la vérification des aires de jeux de la Commune (3 sites), par l'APAVE pour 444 € TTC
- A la vérification des installations électriques de l'école, par l'APAVE, pour 348 € TTC

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, donne son accord pour les la réalisation des prestations décrites ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents afférents

## Tarifs de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire demande au Conseil une adaptation des tarifs de location de la salle des fêtes. Il est proposé de maintenir le coût de la location comme suit :

- 190 €
- 150 €

Il est proposé aussi d'augmenter le cautionnement pour le ménage à 80 €.

La caution bâtiment est maintenue à 150 €.

Du 15 octobre au 15 avril il sera demandé un supplément de 20 € pour les charges.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal par 15 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, accepte toutes ces nouvelles propositions.

## Tarifs école cantine et activités périscolaires

Monsieur le Maire, présente les propositions de tarifs soumis par la Commission scolaire :

Quotient familial	TARIF Périscolaire (Coût de la 1/2 heure)		
	Matin 7h15/8h50	lundi et vendredi Soir 15h45/19h00	Mardi et jeudi soir 16h45/19h00
QF0 = (0 à 370)		0€55	
QF1 = (371 à 416)		0€60	
QF2 = (417 à 555)		0€65	
QF 3 = (556 à 850)		0€70	
QF 4 = (851 à 1100)		0€75	

QF 5 = (1101 à 1413)	0€80
Hors CAF	0€90
Hors CDC	0€85
Goûter servi à partir de 16h45	0€45

Quotient familial	TARIF Mercredi Après-midi			
	Après-midi avec déjeuner et goûter 12h00/17h00	Après-midi sans déjeuner (avec goûter) 13h00/17h00	Repas 12h00 à 13h30	Péri'accueil (coût de la 1/2heure) de 17h00/19h00
QF0 = (0 à 370)	9€25	4€85	4€12	0€55
QF1 = (371 à 416)	9€75	5€25	4€20	0€60
QF2 = (417 à 555)	10€25	5€65	4€27	0€65
QF 3 = (556 à 850)	10€75	6€05	4€35	0€70
QF 4 = (851 à 1100)	11€25	6€45	4€42	0€75
QF 5 = (1101 à 1413)	11€75	6€85	4€50	0€80
Hors CAF	12€75	7€65	4€65	0€90
Hors CDC	12€25	7€25	4€57	0€85

TARIF TAP	
Période	5 €
Année	25 €

CANTINE SCOLAIRE	
MATERNELLE	2.80 €
PRIMAIRE	3.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal par 15 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, accepte toutes ces nouvelles propositions.

## Implantation du panneau d'entrée dans le village

Monsieur le Maire expose au Conseil que les limites d'agglomération de l'entrée du village, rue des noisettes doivent être modifiées. Afin de prendre en compte l'extension de l'urbanisation, le Maire propose de positionner les panneaux d'entrée et de sortie du village avant l'intersection du chemin de la gare, c'est-à-dire entre les ateliers municipaux et cette intersection.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal par 15 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, accepte toutes ces nouvelles propositions.

## Calcul de la participation des communes au fonctionnement du SIVOS pour l'année 2015

Monsieur Le Maire informe que étant maintenant accepté officiellement notre sortie du SIVOS RPI par l'arrêté du Préfet, il convient de notifier au SIVOS que nous devons maintenant lui demander de calculer le montant de notre participation pour cette année 2015 étant entendu que nous assumerons avec notre propre budget communale le financement de notre école dès la rentrée de septembre.

Il est urgent maintenant de soumettre au SIVOS, qu'il est équitable de répartir la participation des communes au prorata du nombre de semaine d'école assumé par nos deux structures au prorata aussi du nombre d'enfants (clé de répartition habituelle), cela concernera aussi la commune de ANAIS qui va quitter elle aussi le SIVOS au mois de septembre.

De plus, il convient de demander au SIVOS de revoir le montant total des participations des communes qui après vérification fait apparaître une disproportion importante. En effet le SIVOS a omis d'inscrire dans son budget de fonctionnement les sommes des travaux calculées par Monsieur Marais percepteur pour les 2 communes Benon et Ferrières.

(somme des travaux par commune qui apparait dans le compte rendu du SIVOS réunion du 9 avril 2015), Anais : - 38342,49€, Benon : - 30646,32€, Ferrières + 55644,32€, Le Gué d'Alleré 13344,39€,

Cette omission crée ainsi une iniquité évidente qui est la suivante : sur le budget annuel **pour notre commune un trop à payer de 6235,72€** et pour la commune d'Anais **un manque à recevoir de 1378,58€**.

Deuxième erreur conséquente constatée, un prêt relais de 85000€ avait été réalisé par le SIVOS en attendant d'éventuelles subventions pour couvrir les dépenses des investissements travaux de restructuration de l'école de Benon et création d'un réfectoire, car cette année il convenait de rembourser ce prêt relais, celui-ci aurait dû être financé par la section d'investissement par la réalisation d'un emprunt ou **par l'inscription en travaux au profit et à charge de la commune de Benon comme cela a été le cas pour tous les travaux réalisés sur toutes les communes depuis la création du SIVOS et inclus au tableau de répartition cité ci-dessus pour le partage des communes.**

Cette omission crée un déséquilibre significatif pour notre commune calculé sur la base de la clé de répartition adoptée pour le partage dû aux retraits des communes d'Anais et le Gué d'Alleré et représente pour nos deux communes **un manque à gagner de 21203,32€ pour la commune du Gué d'Alleré et de 4691€ pour la commune d'Anais.**

Entendu cet exposé, le conseil demande à Mr le Maire de se rapprocher très rapidement d'une part de Mr le percepteur pour lui notifier cette omission et d'envoyer cette délibération au président du Sivos Mr Bernard Besson pour que celui-ci prenne en compte notre demande, en attendant **il est décidé de calculer notre participation au prorata du nombre d'enfants et au**

**prorata du nombre de semaines de scolarisation dans la structure SIVOS, et de soustraire les sommes de 21203,32€ et de 6235,72€ soit 27439,04€ du montant de notre participation annuelle 2015.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité cette proposition par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Et mandate Monsieur le Maire pour notifier au SIVOS ces états de fait pour prise en considération et à engager toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Lancement de la consultation pour le prestataire cantine
- Occupation de la salle des associations pour une activité de bien-être

Après l'examen de la demande formulée par une association du village, réalisant une activité « bien être », la mise à disposition de la Salle des Associations sera maintenue à titre gracieux jusqu'au mois de septembre.

Séance levée à 21h45.